



ASSOCIATION AEROMODELISTE DU SUD HAINAUT
ROYAL CLUB
Rue Beautrifontaine 9 – 6470 SIVRY-RANCE
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF – N° 0413 309 971

AASHRC – R.O.I.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

A – Conditions d'admission

- Pour être autorisé à voler, le montant de la cotisation doit être versé au compte **BE37 0015 5021 8028 de l'A.A.S.H.**
SWIFT GEBABEBB
- Ce montant est soit cotisation fédérale comprise, soit uniquement la cotisation terrain à condition d'être inscrit à la fédération par un autre club ET présentation de la carte.
- **Le fait de payer sa cotisation implique l'acceptation et le respect du R.O.I.**

Date limite de paiement :

Un ancien membre , s'il se ré-inscrit doit acquitter sa cotisation avant le 1^{er} mars, ceci afin de faciliter le travail de secrétariat.

En cas de paiement tardif sans motif valable, il sera réclamé 10 E pour frais de dossier.

Le nombre de membres maximum raisonnable est 50, c'est la date du paiement qui fixe la priorité, aucune ancienneté n'étant prise en compte.

Nouveaux membres :

Un nouveau membre peut payer sa cotisation en cours d'année (voir statuts).

B – Vie du club

1 – Infrastructures et manifestations

Notre club n'est pas une simple infrastructure accessible via une cotisation. C'est avant tout une "association".

Un membre n'est donc pas inscrit pour recevoir un service dû parce qu'il a réglé sa cotisation. Il fait bien partie des acteurs de la vie du club et il a donc un devoir moral envers tous les membres du club de partage des tâches et travaux nécessaires.

Notre association a pu développer ses équipements, non seulement grâce aux cotisations des membres mais surtout grâce aux bénéfices issus des nombreuses manifestations réalisées par le club. A chacun de pérenniser notre patrimoine en contribuant à son entretien chaque année.

En conséquence, il est nécessaire que chaque membre contribue chaque année, selon ses compétences, à des journées de bénévolat au service du club. Ces journées peuvent être pour l'entretien de l'infrastructure, ou encore pour l'aide active à l'organisation des manifestations approuvées en assemblée générale. Ces journées permettent également de maintenir des tarifs de cotisation raisonnables en s'appuyant sur les ressources internes pour minimiser les coûts de fonctionnement de l'association.

Exemples de tâches et missions :

- Tonte des abords de la piste, débroussaillage
- Entretien matériel / Travaux ponctuels
- Aide active aux manifestations organisées par le club
- Chacun, selon ses talents doit participer à la vie du club : petits travaux d'entretien, aide durant les manifestations, etc...

De plus, chaque année, un WE « travaux » est organisé.

En adhérant au club AASHRC, vous disposez d'une infrastructure en bon état, grâce au travail des anciens membres.

Essayons de la transmettre de même aux futurs membres.

2 – Moniteurs – aide aux débutants

Débutants :

En adhérant au club, un nouveau membre ne sachant pas piloter reconnaît accepter l'aide de pilotes expérimentés.

Il accepte également les conditions propres à son statut provisoire de débutant : **INTERDICTION DE VOLER SEUL** tant que son écolage n'est pas terminé.

Le brevet élémentaire est obligatoire depuis 2021 (décret drones).

Il s'interdit de réclamer tout remboursement par le moniteur en cas de destruction du modèle, dans le cadre de son écolage.

Préalablement à son écolage, l'élève devra remettre au comité un engagement écrit par lequel il accepte de prendre en charge tout dommage qui pourrait résulter de son apprentissage. (voir annexe)

Le moniteur ne pourra ainsi être tenu responsable de dégâts éventuels tels que ceux étant consécutifs à un défaut ou à un vice du matériel employé, à une interférence, à une maladresse, erreur ou faute par le débutant, ainsi qu'à tout fait de vol durant l'apprentissage.

Moniteurs – aides :

Tout pilote expérimenté se doit d'aider les débutants, nous avons tous été un jour débutant et avons apprécié l'aide d'un moniteur.

Il y a plusieurs façons de venir en aide aux débutants : Vérification du modèle, réglage moteur en expliquant à l'élève....

3 - Organisations d'activités

Chaque année, le club organise diverses activités telles que largages œufs de pâques, concours de voltige, show etc...

L'aide des membres est également appréciée durant ces organisations qui servent à diminuer le prix des cotisations.

4 - Travail des bénévoles :

Sauf disposition contraire, tout bénévole, membre ou non de l'association, exerçant pour l'association un travail manuel ou intellectuel abandonne tout droit de propriété au profit de l'association.

En ce qui concerne le cas particulier du site internet, afin de permettre au comité d'en vérifier le contenu avant publication, le webmaster bénévole donne une copie locale au comité qui le mettra en ligne après vérification et corrections éventuelles.

C – Règles et consignes

1 - Règles

1. La piste est interdite à tous véhicules et à la pratique de tous sports.
2. Le dernier à quitter le terrain doit fermer la barrière.
3. Le dernier à quitter doit couper le chauffage, FERMER LA VANNE dans le 1^{er} garage, rétablir l'alarme et fermer les garages.
Si au moment de partir, des visiteurs « étrangers au club » sont présents, ne pas montrer le fonctionnement de l'alarme, fermer contacter un responsable.

Vérifier que la porte du club-house est bien verrouillée.
4. Les membres doivent conseiller aux visiteurs de se tenir dans la zone de sécurité (zone hachurée).
5. Les modèles doivent être aux normes imposées (poids, dimensions, bruit)
6. Il est déconseillé d'être seul (blessures...) sinon, un GSM est conseillé.
7. Après avoir déchargé (rechargé) le matériel, ranger son véhicule aux emplacements prévus.
8. Ramasser papiers ou autres déchets.
9. Il est interdit de travailler sur les modèles non neufs (huile) dans le chalet ou sur la terrasse.
10. L'accès au local est possible via le digicode, pour obtenir un code (personnel) il faut être membre depuis une année.
11. Le local est à votre disposition, il est demandé de le laisser propre, de nettoyer ses verres et les tables.
12. Il est permis de manger au club (avec vos amis, famille...) mais si la vaisselle du club est utilisée, elle doit être nettoyée, il est interdit de loger dans le club house.
13. FERMER la bouteille de gaz si utilisée.
14. Vérifier si les fenêtres sont fermées + porte cuisine (extérieure).
15. PAS de nourriture dans les poubelles, les poubelles ne sont pas collectées assez fréquemment pour y mettre de la nourriture.
16. Conformément à la loi depuis le 1^{er} janvier 2006, il est interdit de fumer à l'intérieur du local.

17. Une boîte de sécurité est à votre disposition.

Veillez signaler tout usage afin de la compléter.

Les frigos contiennent toujours de la glace (+ sacs propres dans trousse de sécurité).

En cas de blessures importantes, les numéros de téléphone des hôpitaux les plus proches sont affichés - prévenir l'hôpital afin de gagner du temps (weekend).

18. Bar

Garder le bar en ordre

Laver **et essuyer** les verres

Payer les consommations le jour même :

En liquide si c'est possible

Via QR code / application bancaire

Via versement au compte AASH (indiqué sur le bar)

Via le SumUp.

2 – Consignes de vol.

1. Pour être autorisé à voler, il est nécessaire de figurer sur la liste des membres en règle de cotisation.
2. Fréquences radio : (si différente de 2.4 Ghz)
Consulter le tableau, afficher sa fréquence sur le panneau prévu (fréq. + nom).
Pas d'initiative avec les plaques des autres.
En plaçant sa plaque, s'assurer qu'aucune autre plaque portant la même fréquence n'est déjà placée, si c'est le cas : chercher le pilote afin de définir les tours de vol.

APRES avoir placé sa plaque, on peut allumer son émetteur mais être attentif : si quelqu'un crie interférences... : couper immédiatement.
(Un oubli de plaque, erreur de fréquence est toujours possible).

Tout aéromodéliste s'engage à ne pas « monopoliser » la fréquence qu'il utilise et à penser ainsi aux autres qui attendent leur tour pour voler...

Après le vol : couper l'émetteur et rentrer l'antenne.

3. Ne pas faire tourner les moteurs en les dirigeant vers les personnes, matériel...
4. Vérifier toujours le sens des gouvernes avant de décoller.
5. Piloter depuis les emplacements prévus.

Càd. Depuis le bord de la piste côté chalet, ou depuis le bord piste hélicoptères en haut (voir plan).

Un modéliste désirant se placer derrière son modèle et décoller depuis la piste du haut peut le faire mais doit revenir vers le bord de la piste côté chalet une fois le modèle décollé.

6. S'assurer avant de décoller qu'aucun autre modèle n'est occupé à atterrir.
7. Tous les pilotes doivent décoller et atterrir dans le même sens : contre le vent.
Si le vent est à 90° ou nul : Se mettre d'accord sur le sens, en principe en montant afin de ralentir le modèle plus facilement.
8. Vols en rase-mottes : dans l'axe de la piste et au delà de l'axe de piste.
9. En cas de panne moteur sur la piste : récupérer le modèle rapidement et dégager la piste.
10. Durant le vol : interdiction d'évoluer dangereusement (au dessus des personnes, véhicules,...). Ne pas perturber la faune locale (buses) et être attentif aux avions grandeur.

11. Eviter de voler derrière le local (sauf planeurs).
12. Annoncer les atterrissages, priorité aux modèles sans moteurs : avions en panne, planeurs...
13. Planeurs : Ne pas lancer au dessus de la zone hachurée.
Les planeuristes peuvent occuper la piste pour préparer un envol par remorquage, portage..., la piste doit être dégagée dès le décollage terminé.

Ne pas lancer son planeur directement depuis les paddocks mais se déporter un minimum sur la piste.
Si le vent vient du sud (derrière le chalet) se déplacer vers le haut ou le bas de la piste afin de ne pas lancer le planeur en direction du parking ou du chalet.
14. Hélicoptères : Ils sont portés à leur aire de décollage et atterrissent sur la piste.
Lorsque la piste principale est en usage, la partie droite de la petite piste est à leur disposition.

Une piste de vol pour les hélicoptères est réservée en haut du terrain.
Sur cette zone réservée aux hélicoptères, ne sera autorisé que le vol stationnaire, l'écolage, de petites translations ne quittant pas la zone et la mise au point de ceux-ci. Pour le vol proprement dit, il sera demandé aux pilotes d'utiliser la piste principale sans toutefois gêner les autres pilotes.

La pratique du vol libre, des cerfs volants sportifs sont prohibés sans l'accord exprès du comité.
Les autres aéronefs pilotés (drônes) ainsi que les sandows pour planeurs sont tolérés tant que leur nombre ne nuit pas à la bonne marche du club.
15. FunFly, 3D... : Eviter les évolutions trop proches des paddocks.
16. Crash, atterrissage dans les cultures :
Eviter de piétiner les cultures, ramener toutes les pièces, un morceau d'hélice peut avoir de graves conséquences en cas d'ingestion par un bovidé.
17. Si un membre perd un modèle (Maïs, blés ...) le fair-play suggère que les autres modélistes l'aide à le retrouver.
18. Le bruit maximum autorisé pour un modèle est 83 Db (78 en période de transition)
19. Le nombre maximum de modèles en vol est 5, nous nous limiterons à 3 (pour autant que chaque modèle ne dépasse pas 78 Db.
20. Les modèles doivent respecter les normes (DGTA-AAM)

Immatriculation correspondant à la licence pour tous les modèles, elle peut être placée à l'intérieur du modèle (maquettes, hélicoptères...)
Mesure de bruit réalisée.
Formulaire de déclaration en ordre pour les catégories 2.

21. La piste est fermée durant la tonte.

22. Le non respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion du club.

3 - Prescriptions DGTA.

Voir l'arrêté royal du 26/12/2022 qui remplace la circulaire CIR –GDF 01.

1 Conditions de l'autorisation DGTA

Suivant les normes en vigueur.

2 Prescriptions légales et réglementaires

Voir consignes de vol point 3 & 19

3 Catégories admises

Voir consignes de vol point 20.

4 Exigences applicables aux pilotes et modèles.

Voir A – Conditions d'admission
2/1 – Consignes de vol.

5 Dispositions pour éviter les accidents.

Voir consignes de vol.

6 Gestion des fréquences

Voir consignes de vol point 2.

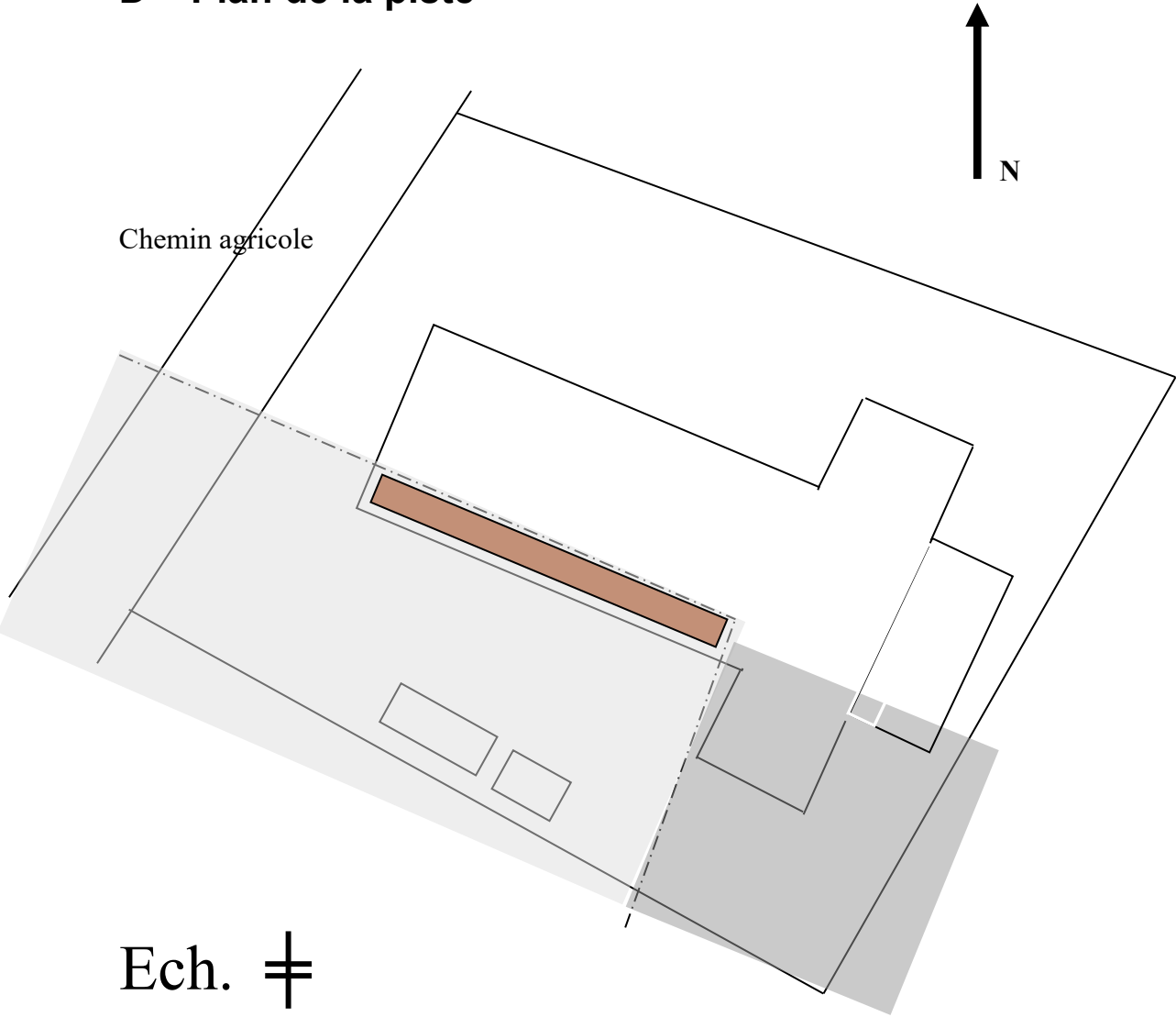
7 Sécurité du trafic au sol et en vol.

Voir consignes de vol points 7 8 9 13 15.

8 Prescriptions pour recherche d'un modèle.

Voir consignes de vol points 16 17..

D – Plan de la piste



Ech. \neq




-  Zone de sécurité.
-  Paddocks + pilotage
-  Hélicoptères

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| A – Conditions d’admission..... | 2 |
| B – Vie du club..... | 3 |
| 1 – Infrastructures..... | 3 |
| 2 – Moniteurs – aide aux débutants..... | 4 |
| 3 - Organisations d’activités..... | 4 |
| 4 - Travail des bénévoles :..... | 4 |
| C – Règles et consignes..... | 5 |
| 1 - Règles..... | 5 |
| 2 – Consignes de vol. | 7 |
| 3 - Prescriptions DGTA..... | 9 |
| D – Plan de la piste..... | 10 |
| F – Annexe | 13 |

F – Annexe



Je soussigné, désirant débiter dans le pilotage d'avions télécommandés souhaite l'assistance d'un moniteur du club AASH.

Je reconnais prendre en charge tous dégâts occasionnés par cet apprentissage.

Le

Signature
(responsable si mineur)